

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie, tenue le lundi 26 juin 2023 à 20 h 5 au 57, rue Laroche.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION ET CERTIFICAT

Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été transmis à tous les membres du conseil.

2023-06-265

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 20 h 5.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-266

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Entente Bell – 9-1-1 – prochaine génération;
2. Personnel;
3. Mandat procureur;

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-267

ENTENTE BELL – 9-1-1 – PROCHAINE GÉNÉRATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer l'entente 9-1-1 – prochaine génération, avec Bell.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-268 PERSONNEL – LETTRE D’ENTENTE 2023-01

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont intervenues entre le SFCP section local 4652 et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont mises d’accord pour la modification de certaines clauses de la convention collective, et ce, dans l’intérêt des deux parties;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications visent notamment un prolongement de la convention collective pour deux an, l’instauration d’un régime de mise à la retraite progressive et l’indexation des taux et montants prévus.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D’approuver la lettre d’entente 2023-01 et autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2023-06-269 PERSONNEL – CONCORDANCE

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir l’équité dans les conditions de travail;

CONSIDÉRANT l’approbation de la lettre d’entente 2023-01.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les contrats de travail et politique en vigueur visant les employés 03-2001, 03-2002, 07-0210, 01-3001, 01-3002, 01-3003 et 01-3007 soient modifiés de façon à assurer leur concordance aux articles 5 et 15 de la lettre d’entente 2023-01.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2023-06-270 MANDAT PROCUREUR

CONSIDÉRANT le dossier d’infractions portant le numéro 2021-0095;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises dans le dossier, notamment la signification d’une mise en demeure;

CONSIDÉRANT le défaut du défendeur de s’y conformer.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De mandater la firme DHC avocats, pour entreprendre toutes procédures nécessaires à l’obtention d’une décision auprès de la Cour supérieure afin de régler le dossier mentionné au préambule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

2023-06-271 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 11.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire